

Présentation

Le compte économique de l'éducation retient, outre les activités d'enseignement sous toutes leurs formes, scolaires de tous niveaux ou extra-scolaires, des activités annexes permettant l'organisation du système (administration générale et recherche sur l'éducation, rémunération du personnel de l'éducation en formation continue) ou accompagnant et facilitant la fréquentation du système éducatif (cantines et internats, orientation et médecine scolaires) et des achats de biens et services liés à l'éducation (transports scolaires, manuels scolaires, fournitures et habillement demandés par les institutions scolaires, cours particuliers). L'effort de la collectivité nationale pour les activités d'éducation a été estimé, pour 2006, à 121,3 milliards d'euros (données provisoires), et représente 6,8 % du PIB. Les seules activités d'enseignement représentent 98,9 milliards d'euros (soit 81,6 % de la dépense intérieure d'éducation [DIE]), qui se répartissent entre enseignement du second degré (41,9 %), enseignement du premier degré (26,3 %), enseignement du supérieur (18,5 %) et formation continue et autres activités extra-scolaires (13,3 %). Les dépenses pour les cantines et les internats, quant à elles, représentent 8,0 % de l'ensemble de la dépense intérieure d'éducation. Les 10,4 % restants financent les autres activités : administration, orientation, médecine scolaire, achat de fourniture et manuels scolaires.

L'État assure 59,4 % du financement final total, les collectivités territoriales 22,4 %, les ménages 11,1 %, les entreprises (essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage et de leurs dépenses de formation continue) 6,3 % et les autres administrations publiques 0,7 %.

En termes de financement initial (avant transferts), la part de l'État est encore plus importante : 63,2 % (en raison du versement des bourses et de subventions diverses) ; par contre, celles des collectivités territoriales – 20,7 % – et surtout des ménages – 8,0 % – sont plus faibles. Les caisses d'allocations familiales (CAF) contribuent en tant que financeur initial à hauteur de 1,1 % au financement de la DIE avec le versement aux ménages de l'allocation de rentrée scolaire.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49, 02.51, 05.05, 05.39, 06.28, 07.41.
- "Le compte de l'éducation", les dossiers d'Éducation et formations, n° 118, décembre 2000 (années 1996 à 1999), n° 125, novembre 2001 (années 1997 à 2000), n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001), MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.
- "Le compte de l'Éducation. Principes et méthodes".

Sources : Compte provisoire de l'éducation pour 2006.

Définitions

■ **Compte économique de l'éducation.** Compte satellite de la comptabilité nationale décrivant l'ensemble des flux financiers intervenant dans le domaine de l'éducation, rassemblés dans un cadre cohérent s'articulant avec celui de la comptabilité nationale.

■ **Enseignement de type scolaire.** Enseignement caractérisé par l'existence d'un programme découpé en cycles annuels et mis en œuvre dans des institutions spécialisées telles que les écoles primaires, les collèges, les lycées, les universités.

■ **Enseignement de type extra-scolaire.** Formation continue et autres stages, leçons particulières, cours du soir, formations dispensées dans les conservatoires municipaux...

■ **Financeur final.** Dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financeur. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention.

De même, les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre financeurs. Elles sont affectées au financeur ménage et non aux financeurs État ou collectivités territoriales.

Si, par contre, on choisit d'affecter la subvention au financeur État dans le premier cas, ou la bourse au financeur État ou collectivités territoriales dans le second cas, alors on parle de financeur initial (avant transferts).

■ **Dépense intérieure d'enseignement.** Total des dépenses effectuées en France métropolitaine et dans les DOM pour les activités d'enseignement.

■ **Dépense intérieure d'éducation (DIE).** Total des dépenses effectuées en France métropolitaine et dans les DOM pour les activités d'éducation (enseignement ou activités annexes) et pour l'achat des biens et services liés à l'éducation.

■ **Produit intérieur brut (PIB).** Agrégat de la comptabilité nationale, il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes augmentée de la TVA sur les produits et des droits de douanes.

Le financement de la dépense intérieure d'éducation

[1] Le financement des activités d'éducation et des achats de biens et service liés à l'éducation en 2006 - Dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (évaluation provisoire) (France métropolitaine + DOM) (millions d'euros)

	Enseignement de type scolaire			Enseignement de type extra-scolaire	Total dépense intérieure d'enseignement
	Premier degré	Second degré	Ens. supérieur		
Éducation nationale	15 287,4	30 885,1	11 900,8	661,2	58 734,5
Autres ministères (1)		1 322,9	1 840,4	2 587,0	5 750,3
Total État	15 287,4	32 208,0	13 741,2	3 248,2	64 484,8
Collectivités territoriales	10 226,9	6 933,3	1 169,4	2 755,6	21 085,2
Autres administrations	0,1	388,3	226,4	237,2	852,0
Entreprises	0,1	909,6	1 273,8	5 455,9	7 639,4
Ménages	464,0	1 065,9	1 846,1	1 478,0	4 854,0
Total général	25 978,5	41 505,1	18 256,9	13 174,9	98 915,4

Dépense intérieure d'enseignement : 98,9 milliards d'euros.

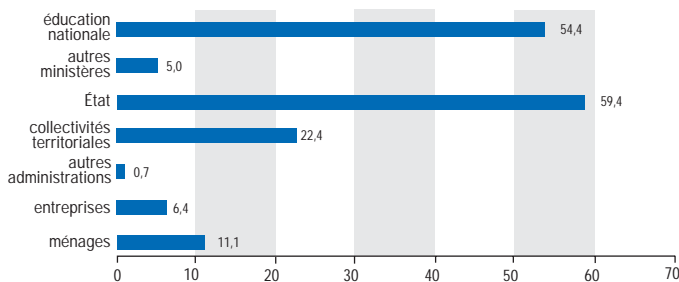
	Activités annexes			Achats de biens et services liés			Rémunération des personnels MEN en formation continue	Total dépense intérieure d'éducation
	Administration générale	Cantines, internats	Autres (2)	Transports scolaires	Fournitures et livres scolaires	Habillement, leçons part.		
Éducation nationale	2 516,4	2 735,7	537,0	118,4	44,5		1 224,9	65 911,4
Autres ministères (1)	135,6	120,1	49,6					6 055,6
Total État	2 652,0	2 855,8	586,6	118,4	44,5		1 224,9	71 967,0
Collectivités territoriales	827,7	2 929,7	32,3	2 055,9	277,7			27 208,5
Autres administrations		37,4	0,1					889,5
Entreprises	0,1	55,0	0,7					7 695,2
Ménages	29,4	3 787,1	8,8	88,1	2 559,0	2 168,1		13 494,5
Total général	3 509,2	9 665,0	628,5	2 262,4	2 881,2	2 168,1	1 224,9	121 254,7

Dépense intérieure d'éducation (DIE) : 121,3 milliards d'euros. Part du PIB consacré à l'éducation : 6,8 %

(1) Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers). (2) Médecine scolaire, orientation.

[2] Structures du financement final en 2006 (%) (France métropolitaine + DOM)

Ensemble des activités



Activités d'enseignement

